



Litige restitution caution

Par **phil07**, le **05/02/2008** à **18:23**

Bonjour,

En septembre j'ai quitté l'appartement que j'occupais depuis plus de 6 ans après avoir envoyé mon pré-avis en bonne et due forme. Nous avons fait l'état des lieux de sortie sur lequel nous avons constaté que la peinture de la salle de bains s'écaillait sur une superficie de quelques dizaines de centimètres carré et que je n'avais pu remettre en état ayant eu des soucis personnels de dernière minute.

Début janvier ma caution ne m'étant toujours pas restituée, j'ai contacté mon ancien propriétaire qui avait entre temps fait faire des travaux, bien entendu dans la salle de bains, et le reste de l'appartement et m'impute le montant de travaux- la peinture écaillée mais la faïence décollée et ceci à cause de l'humidité parce que d'après le propriétaire je n'ai pas aéré la salle de bains! -qui dépasse le montant de ma caution.

Je précise que ces travaux ont été fait sans avoir été portés à ma connaissance et qu'aucun devis ne m'a été soumis. A l'exception de la peinture écaillée, et qui de toute façon n'était pas adaptée à ce type de pièce, j'estime que ces travaux ne sont pas de mon ressort. J'en veux pour preuve que de la toile a été posée sous la peinture et deux aérations supplémentaires au-dessus de la baignoire ont été installées. Pourriez-vous me dire comment procéder pour contester le montant de travaux et récupérer ma caution ? Cordialement. Mine.